**COMMUNE D’HERBEUVILLE**

Avis d’enquête publique portant sur le projet de révision de carte communale

Par arrêté n°01-2023 du 13 janvier 2023, le Maire de la commune d’HERBEUVILLE, autorité organisatrice, a ordonné l’ouverture de l’enquête publique sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet, Mme Brigitte WEISSE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

L’enquête se déroulera à la mairie d’HERBEUVILLE pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 6 février 2023 au mercredi 8 mars 2023 aux jours et heures habituels d’ouverture du secrétariat.

La commissaire enquêteur recevra à la mairie d’HERBEUVILLE les :

Lundi 6 février 2023 de 14h00 à 16h00

Samedi 25 février 2023 de 10h00 à 12h00

Mercredi 8 mars 2023 de 10h00 à 12h00

Pendant la durée de l’enquête, le dossier papier sera consultable à la mairie d’HERBEUVILLE aux jours et heures habituels d’ouverture.

Durant cette période, les observations et les propositions sur le projet de révision de la carte communale pourront être consignées sur le registre d’enquête déposé à la mairie d’HERBEUVILLE.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l’attention de la commissaire enquêteur,

par courrier à l’adresse suivante :

Mairie d’HERBEUVILLE, 1 place de la mairie 55210 HERBEUVILLE

ou par voie électronique à l’adresse suivante : herbeuville.mairie@orange.fr

Le projet de révision de la carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l’enquête, feront ensuite l’objet d’une approbation par le conseil municipal.

A l’issue de l’enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par la commissaire enquêteur pourront être consultés dans les locaux de la mairie d’HERBEUVILLE aux jours et heures habituels d’ouverture du secrétariat pendant une durée d’un an.

LE MAIRE,

Samuel BORTOT